

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

**Histoire Critique De L'Etablissement De La Monarchie
Françoise Dans Les Gaules**

Dubos, Jean Baptiste

Amsterdam, 1735

Table des Chapitres Contenus dans ce troisieme Volume.

urn:nbn:de:gbv:45:1-2964



T A B L E

DES CHAPITRES

Contenus dans ce troisieme Volume.

LIVRE CINQUIE'ME.

- CHAP. I. *C*lovis est fait Consul, & il se met solennellement en possession de cette Dignité. Des motifs qui avoient engagé Anastase Empereur d'Orient à la conferer au Roi des Francs, & du pouvoir qu'elle lui donna dans les Gaules. Clovis établit à Paris le siege de sa Monarchie, page 1
- CHAP. II. *C*lovis qui n'étoit encore que Roi de la Tribu des Francs, appelée la Tribu des Saliens, fait périr les Rois des autres Tribus des Francs, & il engage chacune de ces Tribus à le prendre pour son Roi, 24
- CHAP. III. Du Concile national assemblé à Orleans en cinq cens onze, 43
- CHAP. IV. Mort de Clovis & sa sepulture. * 2 re.

T A B L E

- re. *Quelle fut la principale cause de la rapidité de ses progrès,* 59
- CHAP. V. *Thierry, Clodomire, Childebert & Clotaire tous quatre fils de Clovis, lui succèdent. En quelle maniere ils partagerent les Etats dont il leur laissoit la Souveraineté. Quelques evenemens arrivés dans les Gaules les premieres années du regne de ces Princes,* 69
- CHAP. VI. *Conquête du Royaume des Turingiens par les Rois des Francs,* 91
- CHAP. VII. *Sigismond succede à son pere Gondebaut Roi des Bourguignons. Lettres de Sigismond à l'Empereur d'Orient. Premiere guerre des Rois des Francs contre les Bourguignons dont le Roi est fait prisonnier. Mort de ce Prince. Clodomire est tué à la bataille de Vésèronce, & Gondemar demeure Roi des Bourguignons,* 115
- CHAP. VIII. *Du meurtre des enfans de Clodomire, & de quelques autres evenemens arrivés entre les deux guerres des enfans de Clovis contre les Bourguignons. Seconde guerre de Bourgogne. Histoire de Manderic, & celle de deux Romains faits esclaves par les Francs. Mort de Thierry, & conquête de la Bourgogne par ses freres & par son fils Théodebert,* 143
- CHAP. IX. *Justinien Empereur des Romains d'Orient se rend maître de la Province d'Afrique, en subjuguant les Vandales qui l'avoient envahie. Il veut conquérir l'Italie sur les Ostrogots. Ses negociations avec les Rois des Francs, & son premier Traité avec eux,* 183
- CHAP.

DES CHAPITRES.

- CHAP. X. Premiers succès de Belisaire Général de Justinien. Traité entre les Francs & les Ostrogots, qui reçoivent des premiers quelques secours. Justinien fait son second Traité avec les Francs, & par ce Traité il leur cede la pleine Souverainete des Gaules. Observations sur quelques points de ce Traité. 210
- CHAP. XI. De l'exécution du second Traité de Justinien avec les Rois des Francs, 245

LIVRE SIXIEME.

- CHAP. I. Idée générale de l'état des Gaules durant le sixième siècle, & les trois siècles suivans. Que les Nations différentes qui les habitoient, n'étoient pas confondues. Ce qu'on entendoit alors par la Loi du Monde, ou Lex Mundana, 255
- CHAP. II. De la Royauté de Clovis & de celle de ses Successeurs. Etablissement de la Loi de succession. Que l'article de cette Loi, lequel exclut les femmes de la Couronne, est implicitement contenu dans les Loix Saliques, 275
- CHAP. III. De la division du Peuple en plusieurs Nations, laquelle avoit lieu dans la Monarchie Françoisse sous la première & sous la seconde Race. Du nom de Barbares donné aux Francs, 306
- CHAP. IV. Des différentes Nations qui



T A B L E

*composoient le Peuple de la Monarchie, &
de la Nation des Francs en particulier,*

312

CHAP. V. *Continuation de ce qui regarde
la Nation des Francs en particulier. On
reconnoit si les personnes dont l'Histoire
parle, sont des Romains ou des Barbares
au nom propre qu'elles portent,*

350

CHAP. VI. *Des Bourguignons,
des Allemands, des Visigots,
des Bavaurois, des Teifales, des Saxons &
des Bretons Insulaires établis dans les
Gaules,*

391

CHAP. VIII. *Gouvernement des Gaules
sous Clovis & sous ses premiers Succes-
seurs. Des Evêques & de leur pouvoir,*

413

CHAP. IX. *Que sous la domination des
Rois Mérovingiens les Romains des Gaules
vivoient selon le Droit Romain, & que
chacun d'eux y étoit demeure en possession
de son Etat. Des inconveniens de la pre-
miere constitution du Royaume des Francs,*

432

CHAP. X. *La division des Romains des
Gaules en trois Ordres a subsisté sous nos
Rois. Que les Romains avoient part à
tous les emplois de la Monarchie, &
qu'ils s'allioient par mariage avec les
Francs,*

460

CHAP. XI. *Du Gouvernement particulier
de chaque Cité des Gaules sous Clovis &
sous ses premiers Successeurs. Que ces Cités
avoient conservé leur Sénat, & que leur
Sénat avoit conservé ses principaux droits.*

Qu'el-

DES CHAPITRES

Qu'elles avoient aussi conservé leurs Milices, 497

CHAP. XII. Des guerres que les Cités des Gaules faisoient quelquefois l'une contre l'autre sous les Rois Mérovingiens. Quand Grégoire de Tours désigne ceux dont il parle par le nom propre de leur Pays, il entend parler des Romains de ce Pays-là, & non pas des Barbares qui s'y étoient domiciliés, 519

CHAP. XIII. Que les Francs n'en ont pas usé avec les Romains des Gaules ainsi que la plupart des autres Barbares en avoient usé avec les anciens habitans des lieux où ils s'étoient cantonnés, & qu'ils ne leur ont point ôté une portion de leurs terres. Des Terres Saliques, & de la nature de ces possessions, 532

CHAP. XIV. Que les revenus de Clovis & des autres Rois Mérovingiens étoient les mêmes que ceux que les Empereurs avoient dans les Gaules, lorsqu'ils en étoient Souverains. Du produit des Terres Domaniales, & du Tribut public. Que les Francs étoient assujettis à cette imposition, 553

CHAP. XV. Des Droits de Doûane & de Péage, qui se levoient au profit des Rois Mérovingiens. De la quatrième branche de leur revenu, qui consistoit dans les Dons gratuits. De quelques usages établis dans les Gaules par les Romains, & qui ont subsisté sous les Rois des deux premières Races, 595

CHAP. XVI. De l'autorité avec laquelle Clo-

TABLE DES CHAPITRES.

Clouis & les Rois ses fils & petits-fils qui
gouverné, 61
CHAP. XVII. Du tems où a cessé
distinction qui étoit entre les différens
Nations qui composoient le Peuple de
Monarchie Françoisé, 62

Fin de la Table des Chapitres
du troisiéme Tome.